

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissout ledit mariage.
Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

VENDREDI, le 4 juillet 1947.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trois cent soixante-quatrième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Aldéric Gemme, de la cité de Montréal, province de Québec, propriétaire de restaurant, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Simone Plouffe Gemme, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissout ledit mariage.
Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

SAMEDI, le 5 juillet 1947.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trois cent soixante-cinquième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Joseph-Rose-Alphée-Odéric Dussault, de la cité d'Outremont, province de Québec, entrepreneur, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Hélène Bérard Dussault, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissout ledit mariage.
Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

LUNDI, le 7 juillet 1947.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trois cent soixante-sixième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Dan Alonzo Dwight Wright, de la cité de Saint-Jean, province de Québec, chef de pompiers, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Lois Winter Wright, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissout ledit mariage.
Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Avec la permission du Sénat,

Les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros trois cent soixante-trois à trois cent soixante-six, inclusivement, sont, sur division, adoptés séparément.